

**Demande de crédits complémentaires
pour les extensions ordinaires du réseau de l'électricité des Services industriels
et pour les crédits de rénovation et d'extension de la voirie, du réseau
des collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau
de la Direction des travaux
relatifs à l'exercice 2006**

Préavis N° 2006/38

Lausanne, le 27 juillet 2006

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le 6 décembre 2005, votre Conseil adoptait les conclusions du préavis N° 2005/73 intitulé « Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services Industriels (SIL) – Crédits cadres annuels 2006 »¹ et octroyait, pour l'année 2006, un crédit global de 24 500 000 francs pour couvrir les frais de remplacement et d'extension des différents réseaux des Services industriels (SIL). Sur ce crédit, 7 700 000 francs étaient destinés au réseau de distribution d'électricité, dont 5 450 000 francs pour les travaux et 2 250 000 francs pour les frais de personnel et les intérêts intercalaires.

Lors de la même séance, votre Conseil adoptait les conclusions du préavis N° 2005/66 intitulé « Rénovation et extension de la voirie, réfection d'ouvrages et marquage routier. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Crédits cadres annuels 2006 »² et accordait à la Direction des travaux un crédit global de 14 130 000 francs pour l'année 2006.

Il apparaît à ce jour que ces montants ne seront pas suffisants, du fait de chantiers imprévus réalisés en 2006, notamment pour profiter de synergies entre services techniques et réduire les coûts.

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite donc de votre Conseil un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de 1 959 000 francs, y compris frais de personnel et intérêts intercalaires, pour des travaux à réaliser sur le réseau de distribution d'électricité des SIL cette année encore et de 1 670 000 francs pour les interventions de la Direction des travaux encore à effectuer en 2006.

¹ Bulletin du Conseil communal (BCC), 2005, T2, pp. 145-151.

² BCC, 2005, T2, pp. 56-64.

2. Préambule

Par « extensions ordinaires des réseaux des SIL », il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur les réseaux de distribution du gaz, du chauffage urbain, de l'électricité ainsi que du multimédia, soit essentiellement :

- le remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant ;
- les modifications et le prolongement de tracés ;
- la pose de nouvelles conduites et de nouveaux câbles.

Par « rénovation et extension de la voirie, des collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau », il faut entendre l'ensemble des travaux « ordinaires » d'entretien et d'amélioration réalisés annuellement par le service des routes et de la mobilité, le service d'assainissement et **eauservice**, soit essentiellement :

- les travaux de rénovation, d'adaptation et d'extension de la voirie en relation avec des dégradations et des réaménagements de l'espace public, les rénovations de la voirie entraînées par des modifications ou des développements des réseaux des conduites industrielles et des collecteurs, la rénovation d'ouvrages d'art et d'édicules publics ainsi que la rénovation du marquage routier ;
- la réfection et le remplacement des collecteurs existants, l'extension du réseau de collecteurs publics et la réfection du lit des cours d'eau naturels ;
- le remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant, les modifications et le prolongement de tracés et la pose de nouvelles conduites sur le réseau de distribution d'eau potable.

Les montants alloués en tant que « crédit d'extensions ordinaires » (SIL) ou que « crédit de rénovation et d'extension » (Travaux) sont considérés comme des crédits cadres ; ils sont subdivisés de manière interne en sous-crédits distincts en fonction des divers chantiers ouverts durant l'année. Il n'est pas admis d'ouvrir un sous-crédit à valoir sur le crédit d'extension d'une année échue. Il y a lieu de rappeler également que les sous-crédits sont exploités comme des crédits d'investissement.

Les crédits cadres accordés pour 2006 sont les suivants :

Services industriels

Réseaux du service du gaz et du chauffage à distance	15 200 000.—
Contracting énergétique	100 000.—
Réseau du service de l'électricité ³	7 700 000.—
Réseau du service du multimédia	1 500 000.—
Total	24 500 000.—

Direction des travaux

Service des routes et de la mobilité	3 940 000.—
Service d'assainissement	2 550 000.—
Eauservice	7 640 000.—
Total	14 130 000.—

L'estimation des travaux à venir se fait en mai/juin pour l'année suivante. Elle est toujours malaisée, étant donné le nombre et la variété des contraintes auxquelles sont soumises les interventions des services techniques. La planification des chantiers est notamment conditionnée par les facteurs suivants :

³ Y compris frais de personnel et intérêts intercalaires pour un montant de 2 250 000 francs.

- la nécessité de coordonner les travaux de fouilles des SIL et de Travaux entre eux et avec les entreprises privées, d'autres communes clientes et l'Etat de Vaud, afin de réduire les coûts de génie civil et de limiter les nuisances ;
- l'avancement des études ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordements d'immeubles ou de lotissements ;
- la réfection des chaussées ;
- les avaries sur le réseau d'électricité et les ruptures sur le réseau d'eau ;
- les campagnes de contrôle réalisées ponctuellement, permettant de déterminer l'état des réseaux souterrains.

Il est donc difficile de prévoir avec précision l'importance et le nombre de chantiers qui seront effectivement ouverts. Les services techniques doivent faire preuve de souplesse et de réactivité pour s'adapter jour après jour à la réalité du terrain et aux événements, en avançant ou reportant les chantiers planifiés.

3. Situation des crédits cadres 2006

3.1. Réseau d'électricité des SIL

Situation au 14 juillet 2006	Crédit accordé	Sous-crédits ouverts	Chantiers projetés	Coût total
	frs	frs	frs	frs
Réseaux de distribution :				
▪ remplacement, extension du réseau lausannois	4 500 000.—	4 460 000.—	1 540 000.—	6 000 000.—
▪ éclairage public	600 000.—	250 000.—	350 000.—	600 000.—
▪ compteurs	350 000.—	350 000.—		350 000.—
Frais de personnel	1 940 000.—	1 940 000.—	375 000.—	2 315 000.—
Intérêts intercalaires	310 000.—	310 000.—	84 000.—	394 000.—
Total	7 700 000.—	7 310 000.—	2 349 000.—	9 659 000.—
Différence coût total - crédit accordé	1 959 000.—			

Il faut relever qu'un chantier a été exécuté sur le réseau d'électricité pour profiter de l'opportunité de fouilles entreprises en urgence sur le chemin de Boissonnet par **ea**service (fuites sur des conduites d'eau). Le chantier initié par ce service empruntait le même tracé que celui d'une liaison 50 kV dont le remplacement était planifié en 2010. Le service de l'électricité a également profité de l'occasion d'aménagements réalisés par le service des routes et de la mobilité dans le cadre du projet de métro m2 pour réaliser différents travaux dans la zone des avenues de Béthusy et de Victor-Ruffy.

La pose en fouilles communes permettant de réduire considérablement les coûts, la Municipalité a autorisé les SIL à entreprendre les travaux décrits ci-dessus en les finançant avec le crédit d'extensions ordinaires 2006. Ces travaux se sont montés à 1 124 000 francs, hors frais de personnel et intérêts intercalaires.

Une série de travaux de détournement de câbles, d'interventions consécutives à des avaries ainsi que de nouveaux chantiers réalisés pour répondre à des demandes de raccordement ou à l'intervention d'autres services pour rationaliser les dépenses ont également contribué à grever le budget des extensions 2006.

Les SIL pouvaient raisonnablement s'attendre à des reports de chantiers, comme il en arrive chaque année (voir préambule), permettant d'absorber le coût de ces nouvelles réalisations tout en finançant le solde des travaux planifiés. A ce jour toutefois, les reports annoncés ne permettent pas d'assurer le financement des chantiers qui doivent encore être ouverts.

3.2. Direction des travaux

Situation au 14 juillet 2006	Crédit accordé	Sous-crédits ouverts	Chantiers projetés	Coût total
	frs	frs	frs	frs
Service des routes et de la mobilité	3 940 000.—	3 083 000.—	1 157 000.—	4 240 000.—
Service d'assainissement	2 550 000.—	2 313 000.—	707 000.—	3 020 000.—
Eauservice , extensions ordinaires	6 420 000.—	4 639 500.—	2 680 500.—	7 320 000.—
Eauservice , remplacement de compteurs	1 220 000.—	150 000.—	1 070 000.—	1 220 000.—
Total	1 130 000.—	10 185 500.—	5 614 500.—	15 800 000.—
Différence coût total - crédit accordé	1 670 000.—			

3.2.1. Service des routes et mobilité

A l'avenue des Alpes, en complément des travaux de remplacement du collecteur et des conduites souterraines, le service des routes et de la mobilité avait prévu de remettre en état une partie de la chaussée et des trottoirs. Par la suite, il est apparu souhaitable que l'entier de la voirie soit remis à neuf afin de ne pas imposer aux habitants les inconvénients d'un nouveau chantier. Pour cette raison, la totalité de la chaussée et des trottoirs de l'avenue des Alpes sera reconstruite ou remis à neuf à l'issue des travaux sur les conduites souterraines.

Aux avenues de Béthusy et de Victor-Ruffly, les travaux ont été adjugés à plusieurs groupes d'entreprises dans le but de réduire la durée totale du chantier. Par ailleurs, les offres des entreprises sont rentrées à des prix supérieurs aux estimations.

3.2.2. Service d'assainissement

Le service d'assainissement a profité d'une fouille entreprise en urgence par **eauservice** qui intervenait sur des fuites au chemin de Boissonnet pour réaliser la séparation des eaux dans ce secteur. Ces travaux ont ainsi permis de supprimer un important déversoir d'orages dans le cours d'eau du Flon. Cet investissement complémentaire de 940 000 francs n'a pu être compensé que partiellement par le report d'autres travaux projetés, la plupart d'entre eux devant finalement être effectués en coordination dans le courant de l'année 2006.

3.2.3. **Eauservice**

Eauservice est actuellement confronté à une nouvelle période de forte extension. De nombreux plans de quartiers sont présentés pour lesquels il est indispensable d'étendre le réseau de distribution d'eau, de manière à pouvoir assurer aussi bien l'alimentation des immeubles que la défense incendie. Certains travaux ont déjà été réalisés, d'autres attendent un financement.

D'autre part, plusieurs chantiers imprévus ont été réalisés suite à des ruptures de conduite. **Eauservice** a également profité des fouilles réalisées par des communes desservies par son réseau et dont les travaux n'avaient pas été communiqués à temps pour être planifiés. Enfin, **eauservice** souhaite profiter d'un chantier urgent ouvert par le service du gaz qui intervient sur des tronçons affectés de fuites de son propre réseau.

Au total, les chantiers imprévus déjà réalisés suite à des ruptures de conduite, pour le raccordement de nouveaux lotissements ou pour profiter de fouilles non planifiées se sont montés à quelque 500 000 francs.

4. Demande de crédit complémentaire

Les chantiers faisant l'objet de la présente demande doivent impérativement être exécutés cette année encore.

4.1. Réseau d'électricité des SIL

1.	<i>Communes de Lausanne et Epalinges, avenue des Boveresses</i> Extension du réseau et pose de tubes en collaboration avec eauservice et alimentation d'un nouveau lotissement de villas.	140 000.—
2.	<i>Commune de Lausanne, avenue de Montétan, avenue d'Echallens</i> Remplacement de plusieurs liaisons moyenne tension (MT) en collaboration avec eauservice , en prévision du passage à 11 kV du réseau de Boisy.	480 000.—
3.	<i>Commune de Lausanne, avenue de Solange</i> Remplacement et renforcement du câble basse tension (BT) obsolète en collaboration avec eauservice , le service du gaz et le service d'assainissement.	70 000.—
4.	<i>Commune de Lausanne, chemin du Bois de Vaux - avenue de Rhodanie</i> Tirage des câbles MT pour alimenter le nouveau poste de transformation de Philip Morris.	20 000.—
5.	<i>Commune de Lausanne, route de contournement de la Sallaz</i> Extension du réseau, pose de tubes en coordination avec les travaux entrepris par le service des routes et de la mobilité.	250 000.—
6.	<i>Commune de Lausanne, chemin des Avelines et avenue de la Chablière</i> Remplacement de plusieurs liaisons MT en collaboration avec le service du gaz en prévision du passage à 11 kV du réseau de Boisy.	230 000.—
7.	<i>Commune de Lausanne, chemin de Maillefer</i> Extension du réseau, pose de tubes en collaboration avec le service d'assainissement.	110 000.—
8.	<i>Commune de Lausanne, chemin des Deux-Ponts</i> Extension du réseau, pose de tubes en collaboration avec le service d'assainissement.	70 000.—
9.	<i>Commune de Lausanne, pont du Liseron (m2)</i> Pose de tubes et tirage de câbles MT dans le cadre du m2 et de la reconstruction du pont.	30 000.—
10.	<i>Réseau lausannois</i> Avaries	100 000.—
	Total des travaux	1 500 000.—
	Frais de personnel et intérêts intercalaires	459 000.—
	Total	1 959 000.—

Les interventions ci-dessus comprennent des travaux de raccordement pour de nouveaux clients qui se traduiront par des recettes annuelles supplémentaires.

4.2. Service des routes et de la mobilité

1.	<i>Lausanne, avenue des Alpes</i> Supplément pour la reconstruction de la totalité de la chaussée et des trottoirs.	180 000.—
2.	<i>Lausanne, avenues de Béthusy et de Victor-Ruffy</i> Supplément pour la réduction de la durée du chantier et l'augmentation des prix.	120 000.—
	Total	300 000.—

4.3. Service d'assainissement

1.	<i>Lausanne, chemin de Maillefer</i> Supplément pour un tronçon non pris en compte initialement et adaptation aux prix du marché.	120 000.—
2.	<i>Travaux liés au projet m2</i> Participation au déplacement de réseaux en amont de la station de la Sallaz, remplacement et mise en séparatif du réseau public d'évacuation des eaux sous la "coulée verte" entre les avenues Dapples et de Rhodanie.	350 000.—
	Total	470 000.—

4.4. Eauservice

1.	<i>Prilly, chemin de Jolimont</i> Remplacement de conduites, chantier urgent du service du gaz.	150 000.—
2.	<i>Ecublens, SIREC, Thévenaz Leduc SA</i> Augmentation calibre et bouclage de réseau.	50 000.—
3.	<i>Epalinges, chemin du Bois-de-Ban</i> Remplacement de conduite, suite à plusieurs fuites	80 000.—
4.	<i>Lausanne, avenue de Cour</i> Bouclage du réseau dans le cadre des travaux du m2.	50 000.—
5.	<i>Lausanne, chemin de Maillefer</i> Remplacement de la conduite de distribution et de refoulement Petite-Croix-Sauvabelin et une conduite pour le bouclage du réseau Châtaignier.	250 000.—
6.	<i>Lausanne, chemin de Champ-Rond</i> Remplacement de conduites de distribution suite à plusieurs fuites.	140 000.—
7.	<i>Echandens, chemin du Bocage</i> Remplacement de la conduite de distribution.	130 000.—
8.	<i>Denges, Sur les Moulins</i> Nouveau lotissement, extension du réseau 4 ^{ème} étape.	50 000.—
	Total	900 000.—

5. Récapitulatif**5.1. Services industriels**

Le crédit complémentaire sollicité de 1 959 000 francs porte le montant du crédit cadre pour l'exercice 2006 du réseau de l'électricité à 9 659 000 francs. Le crédit des extensions ordinaires des SIL pour l'exercice 2006 s'élèvera donc au total à 26 459 000 francs.

5.2. Direction des travaux

Le crédit complémentaire sollicité de 300 000 francs porte le montant du crédit cadre pour l'exercice 2006 du service des routes et de la mobilité à 4 240 000 francs.

Le crédit complémentaire sollicité de 470 000 francs porte le montant du crédit cadre pour l'exercice 2006 du service d'assainissement à 3 020 000 francs.

Le crédit complémentaire sollicité de 900 000 francs porte le montant du crédit cadre pour l'exercice 2006 d'eauservicee à 8 540 000 francs.

Le total des crédits complémentaires sollicités par la Direction des travaux se monte donc à 1 670 000 francs et porte le montant global de ses crédits-cadre pour l'exercice 2006 à 15 800 000 francs.

6. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 2006/38 de la Municipalité du 27 juillet 2006 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de 1 959 000 francs pour les extensions ordinaires 2006 du service de l'électricité, somme nécessaire à la réalisation de chantiers urgents sur le réseau d'électricité, à porter au débit du compte du bilan des Services industriels, sous Réseau de distribution d'électricité ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissements y relatives sous les rubriques 7630.331 et 7630.390 du budget du service de l'électricité.
3. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de 300 000 francs, somme à porter en augmentation du crédit cadre annuel 2006 destiné à la rénovation et à l'extension de la voirie ;
4. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissements y relatives sous les rubriques 4201.331 et 4201.390 du budget du service des routes et de la mobilité ;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de 470 000 francs, somme à porter en augmentation du crédit cadre annuel 2006 destiné à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics pour la réalisation de travaux d'extension du réseau séparatif ;
6. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissements y relatives sous les rubriques 4602.331 et 4602.390 du budget du service d'assainissement ;
7. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de 900 000 francs, somme à porter en augmentation du crédit cadre annuel 2006 destiné à la rénovation et à l'extension du réseau de distribution d'eau, suite à la réalisation de chantiers imprévus ;

8. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissements y relatives sous les rubriques 4700.331 et 4700.390 du budget d'**ea**service.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche